

# Compte rendu du Conseil municipal du 10 février 2021

Le dix février deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal d'Arthez-de-Béarn, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M ESCOUTELOUP Jean-Pierre**, Maire de la Commune.

Etaient présent(e)s : **Mme ANDRIEU Isabelle (1<sup>ère</sup> adjointe) – M COUFFY Denis (2<sup>ème</sup> adjoint) – Mme MENDIONDO Corinne (3<sup>ème</sup> adjointe) – M LAGARDE Joseph (4<sup>ème</sup> adjoint) – M LARROUS André – Mme ETCHEGOYHEN Maryse (conseillère municipale déléguée) – Mme COSTEDOAT-DIU Fabienne – M LARROUS Hervé (conseiller municipal délégué) – M LEZIAN Benoît (conseiller municipal délégué) – Mme ALSINET Marie – Mme MADELEINE Sophie – M GUERIN Teddy (conseiller municipal délégué) – M MAYSOUNAVE Florian – Mme MERCADIER Morgane – M DELEAU Jean-Luc – Mme TORAL Adeline – M BENZIN Kévin – Mme DUCASSE Emilie.**

Etaient excusé(e)s : **M COUFFY Denis (procuration à Mme COSTEDOAT-DIU Fabienne) – M LEZIAN Benoît (procuration à M LAGARDE Joseph) – M GUERIN Teddy (procuration à M MAYSOUNAVE Florian)**

Etaient absent(e)s : **Mme MERCADIER Morgane**

Secrétaire de séance : **Mme ANDRIEU Isabelle**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h35.

## ● FINANCES

### 1/- Examen et vote des comptes de gestion 2020 du Payeur Départemental (*budget général et budget du camping*)

Ces documents sont élaborés par le Trésorier municipal et leur contenu est en tous points identique aux comptes administratifs communaux 2020 : ils constituent une gestion budgétaire parallèle à la gestion communale.

➤ *approbation unanime du conseil municipal*

### 2/- Examen et vote des comptes administratifs 2020 (*budget général et budget du camping*)

Le Maire présente une synthèse des deux comptes administratifs (*voir document joint en annexe*) et se retire, comme il se doit, au moment du vote ; Mme Isabelle ANDRIEU, Maire-adjointe, assure alors la présidence.

➤ *approbation unanime du conseil municipal*

### 3/- Affectation des résultats 2020 (*budget général et budget du camping*)

La continuité entre l'exercice écoulé 2020 et l'exercice 2021 s'établit par « l'Affectation du résultat » qui consiste en une reprise et une ventilation de l'excédent global de fonctionnement de 2020

## ■ BUDGET GENERAL

### Résultat de fonctionnement 2020

A/ Résultat de l'exercice 2020	231 674,34
B/ Résultat 2019 reporté	73 404,02
<b>C/ Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>305 078,36</b>

### Résultat d'investissement 2020

D/ Déficit	-253 653,91
E/ Solde des restes à réaliser (excédent)	0,00
<b>F/ Besoin total de financement (D+E)</b>	<b>-253 653,91</b>

<b>AFFECTATION C (= G+H)</b>	<b>305 078,36</b>
<b>G/Affectation en réserves en investissement</b> (égal au minimum à la couverture du besoin F)	<b>253 653,91</b>
<b>H= Report en fonctionnement</b>	<b>51 424,45</b>

## ■ BUDGET DU CAMPING

### Résultat de fonctionnement 2020

A/ Résultat de l'exercice 2020	5 718,80
B/ Résultat 2019 reporté	18 182,64
<b>C/ Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>23 901,44</b>

### Résultat d'investissement 2020

D/ Déficit	17 970,48
E/ Solde des restes à réaliser (excédent)	0,00
<b>F/ Besoin total de financement (D+E)</b>	<b>17 970,48</b>

<b>AFFECTATION C (= G+H)</b>	<b>23 901,44</b>
<b>G/Affectation en réserves en investissement</b> <i>(égal au minimum à la couverture du besoin F)</i>	<b>17 970,48</b>
<b>H= Report en fonctionnement</b>	<b>5 930,96</b>

➤ *approbation unanime du conseil municipal pour les deux budgets*

### 4/- Ouverture de crédits nouveaux préalablement au vote du budget primitif 2021

En application de l'article LO.6262-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette ouverture de crédit permet de mandater les premières dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Proposition : Opération n°23 (*Travaux de bâtiments*) - article 2313 ..... : 16 000 €

➤ *approbation unanime du conseil municipal*

## ● INTERCOMMUNALITE

### 5/- Avis du conseil municipal sur le Pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes de Lacq-Orthez

Le conseil de la communauté de communes a approuvé, lors de sa séance du 17 juillet 2020, l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI, document qui a reçu un avis favorable du bureau de la CCLO.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le pacte de gouvernance doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après transmission du projet de pacte (*soit avant le 12 mars 2021*). (*nota : chacun des conseillers municipaux a été destinataire de ce document*).

➤ *le conseil municipal, unanime, donne un avis favorable*

## ● AFFAIRES GENERALES

### 6/- Convention pour l'implantation d'équipements techniques sur un terrain communal (équipement lié à la fibre optique)

Il s'agit de conventionner avec la société THD64 pour la mise à disposition à titre gracieux d'un emplacement de 20 m<sup>2</sup> environ, situé à proximité du parking de l'Espace omnisports, destiné à accueillir des équipements de télécommunications composés d'un local technique hébergeant des armoires ainsi que des dispositifs d'énergie et de climatisation. La durée de la convention est fixée à 25 ans.

- « **M Joseph LAGARDE** : cet équipement sera semi-enterré et il conviendra de demander à l'entreprise de prévoir un dispositif anti-intrusion sur la partie haute du talus (clôture grillagée...); il rappelle qu'il ne sera pas possible d'utiliser l'équipement comme support de peinture ou autre décoration (fresque...);
- **Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU** : certains équipements du même type dans le département ont pu être décorés. »

➤ le conseil municipal, unanime, autorise le maire à signer cette convention

### 7/- Accord de principe sur une cession de terrain communal (215m<sup>2</sup>) au profit d'une entreprise

Il s'agit de céder, pour l'euro symbolique, une parcelle de terrain de 215 m<sup>2</sup> à une entreprise qui souhaite s'installer sur la commune au niveau de la zone de la Geüle.

En effet, la parcelle communale en question génère un léger décrochement cadastral et rompt l'alignement du terrain acquis par cette entreprise qui, en l'état, est pénalisée quant à l'implantation de son bâtiment par rapport aux limites de propriété.

Cette régularisation sur le terrain permettra à l'entreprise de réaliser l'implantation en question de façon optimale.

- « **M le Maire** : la société en question d'origine espagnole est spécialisée dans l'agroalimentaire (filière maïs), installation de silos de séchage. »

➤ le conseil municipal, unanime, donne son accord de principe

## ● QUESTIONS DIVERSES

### Question n°1

- « **Mme Corinne MENDIONDO** : le projet de convention d'utilisation de l'Espace omnisports a intégré les observations avancées ; Il est désormais validé. »

### Question n°2

- « **M Jean-Luc DELEAU** : compte tenu de l'élaboration prochaine du budget primitif 2021, il convient de relancer le SIVOM pour la renégociation de la contribution communale annuelle ;
- **M le Maire** : nous sommes dans l'attente du résultat des discussions internes au SIVOM qui doit faire des économies mais il semblerait qu'il y ait des blocages ; la priorité doit être donnée aux écoles, aux personnes âgées et au centre aéré ; il a été demandé au Trésorier municipal de réfléchir au problème mais les choses semblent évoluer ;
- **Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU** : il faut modifier la clé de répartition pour réajuster la contribution d'Arthez ;
- **Mme Corinne MENDIONDO** : en l'état actuel des choses, on ne peut s'investir dans le fonctionnement de la commission en charge du Centre de Loisirs ; nous ne sommes aucunement associés et on ne peut siéger dans ces instances ;
- **M Jean-Luc DELEAU** : regrette que la commune d'Arthez n'est pas de Vice-Présidence au SIVOM ;
- **Mme Corinne MENDIONDO** : l'engagement et l'investissement personnel n'est pas lié au titre. »

La séance est levée à 19 h 20.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - Budget général

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020			RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020		
Frais de personnel	402 151,10	33,33%	Impôts et taxes (2)	1 129 545,38	78,53%
Charges générales	218 107,72	18,07%	Dotations et participations	204 065,33	14,19%
Charges financières	26 766,72	2,22%	Revenu des immeubles	79 927,38	5,56%
Autres charges (1)	534 183,29	44,27%	Atténuations de charges	234,85	0,02%
Atténuation de produits	10 708,00	0,89%	Produits des services	21 597,82	1,50%
Charges exceptionnelles	0,00	0,00%	Produits exceptionnels	2 995,55	0,21%
Dotations aux amortiss	14 775,14	1,22%	Opérations d'ordre	0,00	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 206 691,97</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 438 366,31</b>	<b>100,00%</b>
Solde de fonctionnement 2020 : + 231 674,34 €					

(1) dont contribution au Syndicat Intercommunal d'Arthez-de-Béarn : 466 370 €

(2) dont Contributions directes (impôts locaux) : 822 201 € et Attribution de compensation Communauté de communes de Lacq-Orthez : 240 017 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020			RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020		
<b>Opérations financières</b>		<i>restes à réaliser</i>	<b>Opérations financières</b>		<i>restes à réaliser</i>
Amortissem. emprunts	293 310,93		Récupération TVA 2019	29 942,00	
Dépôts et cautionnem.	0,00		Taxe d'aménagement	14 037,45	
Cession immobilisation	0,00		Excédents 2019 capitalisés	180 986,62	
<b>Opérations d'équipem</b>			Créances diverses	17 970,48	
Trav. bâtim.communaux	32 184,10		Emprunt	0,00	
Acqui. matériel mobilier	4 885,85		Subventions City Park	39 978,90	
Mise aux normes acces	0,00		Dotations aux amortiss	14 775,14	
<b>Total Restes à réaliser</b>			<b>Total Restes à réaliser</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>330 380,88</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>297 690,59</b>	
Solde d'investissement 2020 : -32 690,29 €					

RESULTAT GLOBAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
Solde de fonctionnement 2020	231 674,34
Report de fonctionnement 2019	73 404,02
Solde d'investissement 2020	-32 690,29
Report d'investissement 2019	-220 963,62
<b>51 424,45</b>	<b>€</b>

Résultat pondéré des restes à réaliser (R.à R)	
R. à R. en dépenses d'investissement	0,00
R. à R. en recettes d'investissement	0,00
solde des Restes à réaliser	0,00

**Résultat agrégé 2020 : 51 424,45 €**

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses ou recettes engagées en 2020 mais qui ne seront réalisées qu'en 2021

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - Budget du camping

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DEPENSES :	8 690,17	TOTAL RECETTES :	14 408,97
SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DEPENSES :	17 970,48	TOTAL RECETTES :	17 362,10

RESULTAT GLOBAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
Solde de fonctionnement 2020	5 718,80
Report de fonctionnement 2019	18 182,64
Solde d'investissement 2020	-608,38
Report d'investissement 2019	-17 362,10
<b>5 930,96</b>	<b>€</b>

